SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 9 mars 2020 modifiant l'arrêté du 29 mai 2019 portant nomination des membres du Haut Conseil des professions paramédicales

NOR : *SSAH2030117A*

Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment l'article D. 4381-3 ;

Vu l'arrêté du 29 mai 2019 portant nomination des membres du Haut Conseil des professions paramédicales,

Arrête :

Article 1er

L'article 1er de l'arrêté du 29 mai 2019 susvisé est ainsi modifié :

1° Au I, les alinéas 22 et 23 sont remplacés par les dispositions suivantes :

« Jean-Louis CAILLAT-MIOUSSE, Fédération nationale SUD Santé Sociaux (titulaire).

« Denis, GRABOT, Fédération nationale SUD Santé Sociaux (suppléant). »

2° Au IV, l'alinéa 6 est remplacé par les dispositions suivantes :

« Anthony SOTER, Association française des étudiants et professionnels en psychomotricité (suppléant). »

Article 2

La directrice générale de l'offre de soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 9 mars 2020.

Pour le ministre et par délégation :
Le chef du bureau RH2 de l'exercice, de la déontologie et du développement professionnel continu
GUY BOUDET